

PRINCIPAUX TARIFS JUDICIAIRE (2023)

REFERE	
Ordonnance de référé (2 parties) – y compris désistement	40,66 €
Ordonnance référé expertise (2 parties)	60,72 €
Ordonnance référé radiation (2 parties)	33,96 €
Par partie supplémentaire au référé	16,99 €
CONTENTIEUX	
Jugement au fond (2 parties) avec calendrier de procédure – y compris désistement	69,59 €
Jugement expertise (2 parties) avec calendrier de procédure	89,64 €
Jugement radiation (2 parties) avec calendrier de procédure	58,43 €
Ordonnance d'injonction de payer	33,47 €
Jugement sur opposition à injonction de payer avec calendrier de procédure	103,78 €
Jugement sur opposition à ordonnance du juge commissaire avec calendrier de procédure	150,12 €
Par partie supplémentaire au jugement	20,08 €
PREVENTION	
Ouverture mandat ad hoc	146,20 €
Ouverture conciliation	159,73 €
Ordonnance constat accord conciliation	52,81 € + 17 par créancier
Jugement homologation accord de conciliation	126,39 €
Prorogation mission conciliation	24,80 €
REQUETE AU JUGE COMMISSAIRE	
Relevé de forclusion/revendication/contrôleur	85,44 € (comprend convoc LRAR et notif. LRAR débiteur et créancier)
ORDONNANCE SUR REQUETE DU PRESIDENT	
Prorogation délai AG	31,21 €
Nomination commissaire aux apports, à la fusion, à la scission...	48 € avec notif. requérant et CAC
Nomination mandataire ad hoc	34,07 €
Nomination administrateur provisoire	56,06 €
Autres requêtes (saisie, constat d'huissier...)	19,72 € (en LRAR) / 12,10 € (accueil ou case avocat)
DIVERS	
Kbis	2,69 € (accueil ou case avocat) 3,85 € (courrier)
CNO (certificat non opposition) ou CNF (certificat non faillite)	2,71 € (accueil ou case avocat) 3,88 € (courrier)
Copie de jugement	2,69 € (accueil ou case avocat) 5,94 € (courrier)
Etat complet des privilèges	83,33 € (accueil ou case avocat) 85,30 € (courrier)

Ordonnance juge commis au RCS	33,74 €
Dépôt comptes annuels	45,02 €
Avec relance	47,54 €
Refus approbation comptes annuels (dépôt acte)	15,09 €
Ordonnance injonction astreinte dépôt des comptes	34,74 €
Déclaration bénéficiaires effectifs (suite à immat. après 1 ^{er} août 2017)	21,41 € (23,93 € si relance)
Déclaration bénéficiaires effectifs (régul. société immat avant 1 ^{er} août 2017)	48,59 € (51,11 € si relance)
Déclaration bénéficiaires effectifs (dépôt modificatif ou complémentaire ou immat sur transfert hors ressort)	44,52 € (47,07 € si relance)
Ordonnance injonction astreinte bénéficiaires effectifs	39,59 €
Modification RCS sans bodacc	62,08 €
Rapport des mentions de cessation et radiation d'office	126,42 €
Dépôt déclaration bénéficiaires effectifs + injonction	90,70 €
Dépôt comptes annuels (1 exercice social) + injonction	82,28 €